

CONDITIONS.

La Gazette des Familles Canadiennes paraît tous les quinze jours. Le prix de l'abonnement, qui n'est que d'un écu, doit être payé invariablement au commencement de chaque année.

Toutes les correspondances, concernant la rédaction et les abonnements, ainsi que les échanges, devront être adressés au rédacteur, à Varennes.

Nous autorisons tous ceux à qui nous adressons plusieurs exemplaires, à recevoir le prix des abonnements.

On pourra déposer à Québec, le prix des abonnements chez M. le secrétaire de l'archevêché.

À Montréal, le Révd. M. Picard, du séminaire de St. Sulpice, M. J. Godin, professeur à l'école Normale Jacques Cartier, et M. Pierre Picard marchand d'ornements d'église, sont chargés d'enregistrer les nouveaux abonnés et de recevoir le prix de leur abonnement.

A Rimouski, M. l'abbé Gagné, du séminaire de cette localité nous rendra les mêmes services.

AVIS.

UN de nos agents de Montréal, M. PIERRE PICARD, a en mains un riche assortiment d'ORNEMENTS D'EGLISE, DE TABLEAUX, DE LIVRES D'ÉCOLE, etc. Tous ces objets sont livrés à des prix EXCESSIVEMENT RÉDUITS, et tous ceux qui se rendent à Montréal, devraient visiter, dans leurs intérêts, son établissement de la rue St. Antoine, près de l'Evêché.

le 15 Juillet, 1870.